

Recyclage

Récupération

L'hebdomadaire économique et technique des récupérateurs et recycleurs

P.2 Essentiel

Recylum augmente ses points de collecte

P.6 Entreprise

Rohr se lance dans la dépollution des VHU

P.7 Territoires

Nantes Métropole simplifie la collecte avec le tri optique

➤ **BIR**

La Convention d'Athènes 2007 marquée par une forte affluence



Is sont plus d'un millier à avoir effectué le déplacement jusqu'à Athènes, en ce joli mois de mai, quelque peu nuageux sur la capitale grecque. Une participation, qui à en croire Elisabeth Christ, directrice de la communication du BIR, est un record. La Convention du Bureau international du recyclage réunit un nombre croissant de pays émergents, mais la vieille Europe est également au rendez-vous. Les représentants français ne sont pas loin d'une centaine, emmenés par Pascal Sécula, président de Federec. Les plus chanceux ont débuté leur séjour hellénique par une croisière, qui les a conduits sur les îles et

● Les représentants français sont nombreux, cette année, à répondre présent à la convention d'Athènes du Bir.

vers les côtes turques. Depuis le début de l'année, de nouvelles entreprises françaises ont rejoint le BIR : Dross engineering, Sirec, le groupe Dupuy et Marchetto. Nous reviendrons plus amplement dans nos prochaines éditions sur la présentation des résultats, des tendances, en un mot, des marchés mondiaux du recyclage. Toujours très pertinente lors de ces rencontres, la communication réalisée sur les différentes réglementations nationales, les traités internationaux et les obligations douanières.

La partie exposition est, cette année, très visible et accessible à l'ensemble des visiteurs. Une nouvelle tendance se dessine avec la présentation des différents matériels et techniques destinés à la détection des métaux.

Dominique Maguin intronisé

Marc Natan, président de la division Métaux non ferreux du BIR, a confirmé à Athènes son départ de Malco SA, société régionale de métaux non

ferreux. Il souhaite dans un premier temps prendre un peu de recul après 34 années passées au sein de la profession. L'écriture fait également partie de ses projets pour les mois à venir. Départ pour les uns, arrivée pour d'autres. Nous le savions depuis quelque temps, Dominique Maguin, ancien président de Federec, présidera désormais aux destinées du BIR. Il succède à Fernando Duranti qui termine ici son mandat : « *L'époque que nous vivons est extraordinaire et pleine de promesses mais aussi et surtout d'incertitudes et de dangers, devait déclarer Dominique Maguin lors de son discours d'intronisation. Nos métiers, hier peu connus et parfois perçus comme misérables, sont devenus essentiels à l'équilibre de la planète.* » **M. C.**

➤ **BTP**

L'activité de Devarem suspendue par le préfet

Les riverains, excédés par le ballet incessant de camions sur la plate-forme de recyclage de Vitse-Devarem ont obtenu gain de cause. Le préfet a décidé la semaine dernière de suspendre l'activité de cette entreprise qui ne respecte pas certaines contraintes. Pour concilier le bien-être des habitants

et l'activité de recyclage, un arrêté préfectoral impose depuis 2005 des horaires d'entrée et de sortie des camions, un nombre limité de ceux-ci aux abords du site et un bâchage systématique. Des prescriptions jamais respectées. Depuis la suspension, les salariés de Devarem soutenus par ...

... plusieurs sociétés du BTP et de transporteurs manifestent pour faire lever cet arrêté, considéré comme injuste. Notre confrère *La Voix du Nord* rappelle ainsi que les Lillois ont découvert un conflit qui agite le sud de la métropole lilloise depuis 1999, date à laquelle Vitse s'est installé au bord de la Deûle, sur le territoire d'Houplin-Ancoisne. Sur cette plate-forme de recyclage, la plus importante d'Europe, camions et péniches viennent tous les jours ramener les déblais du BTP. Concassés et valorisés, ces matériaux servent ensuite à l'aménagement de routes et d'autres chantiers. Les salariés ne comprennent pas cette hostilité : « *Nous avons reçu le prix de l'innovation et le premier prix de l'environnement. Nous, on recycle alors que d'autres font des terrils ! C'est de la discrimination, aucun concurrent en France ne subit autant de pression* », explique l'un des dirigeants. L'entreprise a déposé un recours en justice et attend la décision de levée la semaine prochaine. **C.M.**

➤ **Recylum** **Un bilan annuel positif**

Lors d'une conférence de presse, Recylum a fait un point sur son année d'activité et constate une forte montée en puissance des points de collecte. Au 15 mai, ils sont au nombre de 4 527, directs et indirects. Dans les différents secteurs, professionnels, collectivités et grand public, 460 tonnes ont été collectées. Hervé Grimaud, son directeur général affiche un objectif ambitieux et espère ajouter 1 600

points de collecte supplémentaires d'ici la fin de l'année 2007 avec un volume hebdomadaire de 100 tonnes (environ 38 % du gisement). Le second semestre de cette année sera particulièrement consacré à la communication avec un budget de plus de 3 millions d'euros et à l'explication auprès des différents publics : les détenteurs professionnels, les collectivités locales et la distribution grand



● **Objectif pour fin 2007 : ajouter 1 600 points de collecte supplémentaires aux 4 527 déjà existants.**

public. Les adhérents à Recylum sont au nombre de trois cent soixante-douze producteurs, lesquels représentent 92 millions de lampes mises sur le marché en 2006. ■

➤ **PEhd** **Recyclage en boucle sur la bonne voie**

Le WRAP vient de publier les résultats d'une expérience sur la possibilité de produire des bouteilles de lait en plastique recyclé issu d'emballages alimentaires en PEhd. Cette opération avait impliqué en 2006 plusieurs partenaires industriels dont Dairy Crest,

Nampak et Marks & Spencer. Grâce à une technique probante de recyclage en boucle des bouteilles de lait en PEhd, le WRAP souhaite impliquer les transformateurs, les conditionneurs et les distributeurs dans cette nouvelle démarche. Les futures bouteilles produi-

tes via ce procédé pourraient contenir jusqu'à 30 % de matière recyclée. Ces nouveaux emballages fabriqués actuellement au Royaume-Uni ont été validés par toutes les normes européennes. Le WRAP a également reçu le feu vert du FDA américain qui, depuis plusieurs années, autorise la commercialisation de bouteilles pour boisson en PET recyclé. ■

➤ **Plasturgie** **Un accord avec la CMGM**

Afin d'accompagner les PME dans leurs stratégies de développement et d'investissement, la Fédération de la plasturgie a signé un accord de partenariat avec la CMGM* pour proposer à ses adhérents de nouveaux outils financiers adaptés à leurs besoins. La CMGM intervient dans plusieurs secteurs :

- le financement des investissements et des marchés en France et à l'export,
- la gestion du poste clients via une police groupe d'assurance-crédit à des conditions et tarifs préférentiels et un suivi individuel en matière de prévention, surveillance, recouvrement, indemnisation,
- l'accompagnement des stratégies d'évolution des entreprises (conseils en évaluation d'entreprise, montages juridiques, fiscaux et financiers, financement en fonds propres). ■

* **CMGM** : La Caisse mutuelle de garantie de la mécanique est l'outil financier de la FIM, la FIEEC, du GIFAS, des Fondateurs de France et de la Fédération de la plasturgie.

➤ **Réglementation** **La Chine encadre ses entreprises de recyclage**

Depuis le 1^{er} mai, la Chine a mis en application le décret n° 8 - 2007 qui encadre l'activité des entreprises de recyclage, quelle que soit la matière concernée (ferrailles, papier, verre, DEEE...). Publié par le ministère du Commerce, le texte inscrit noir sur blanc l'obligation pour les entreprises de s'enregistrer et d'obtenir une autorisation d'exercer auprès de l'administration. Les sociétés doivent désormais rédiger des contrats pour chaque transaction, consigner des informations sur les vendeurs de matières (entreprises ou particuliers), proscrire la détention de matières volées, effectuer la collecte, le stockage, le transport et la transformation dans des conditions respectant les standards environnementaux. Des amendes sont à craindre pour les contrevenants. Mais l'histoire ne dit pas encore quels moyens seront mobilisés sur le terrain pour contrôler sa mise en œuvre. ■

➤ Fusées de détresse

La France fait son état des lieux

Sur neuf millions de fusées de détresse en service en France, trois millions doivent être renouvelés chaque année. Or, selon les premières conclusions du groupe de travail mis en place par le secrétariat à la Mer et soutenu par l'Ademe, la collecte annuelle ne dépasserait pas aujourd'hui un million d'équipements. Ces fusées sont composées de trois types de produits : les fusées parachute, les feux automatiques à main et les signaux fumigènes. À la suite de collectes ponctuelles dans les capitaineries depuis octobre 2005 - la plus importante baptisée Opération 3 000 fusées s'est déroulée sur le salon nautique du Grand Pavois à La Rochelle en septembre 2006 - le groupe de travail a estimé le gisement collecté autour de 274 tonnes chaque année dont 91 tonnes constituées d'explosifs. « Nous sommes en présence d'un produit qui relève à la fois des réglementations sur les déchets et sur les explosifs, explique Alain Geldron en charge du dossier à l'Ademe. Pour des raisons de sécurité, ces fusées en fin de vie sont vouées à la destruction. Pas de valorisation possible de la matière qui pourrait alors compenser les coûts de collecte et de traitement. » Seul hic, malgré quelques intérêts exprimés ici et là par des entreprises comme la nouvelle filiale de Veolia, Pyrotechnis, lors de l'opération pilote au Grand Pavois, aucune solution de traitement pérenne n'existe dans l'hexagone. Pour le moment, les fusées collec-



tées sont détruites sur un site autorisé en Suisse pour un coût annuel évalué entre 4 et 5 millions d'euros. La facture serait toutefois sous-estimée car sont exclus les gisements de déstockage. Le groupe de travail pense, en effet, que cinq millions de fusées seraient toujours stockés chez les particuliers. « Si nous organisons une opération nationale

de collecte, la facture s'élèverait à environ 25 millions d'euros » déclare Alain Geldron. Face à ces coûts importants, une réflexion sur les procédures de gestion s'est engagée. Tout d'abord sur la collecte, deux solutions ont été évoquées : la reprise par le distributeur sur le principe du « un pour un » et le dépôt dans les déchetteries aménagées dans les ports.

Autre obstacle à soulever et non des moindres, le financement de la filière. Qui va payer la collecte et le traitement ? Dans le cas d'une simple répercussion sur le prix de vente, l'utilisateur devrait alors payer sa fusée 30 à 40 % plus cher. Ce qui sur le plan économique et réglementaire n'est pas envisageable. Autre piste possible, faire supporter 20 % du surcoût au producteur, selon le principe de la REP, le reste étant reporté sur le prix de location de l'anneau. « Notre démarche est unique en Europe pour le moment, explique Alain Geldron, même si des projets sont à l'étude dans certains pays comme le Royaume-Uni. Il est donc difficile de motiver les fabricants de fusées et les instances européennes pour mettre en œuvre une réglementation d'envergure. » Si le déploiement d'une filière sur l'ensemble des ports français n'est pas d'actualité, le travail accompli aura permis de jeter les bases pour résoudre plus tard ce problème prégnant depuis plus de dix ans. **C. M.**

➤ Aéronautique

L'État finance dix projets de R&D sur les composites

Lors d'un appel à projets lancé mi-mars 2007, dix dossiers de recherche collaborative sur les composites pour l'aéronautique ont été sélectionnés dans le cadre d'un plan de soutien de 100 millions d'euros annoncé par l'ancien Premier ministre, Dominique de Villepin. L'État s'engage à financer ces projets à hauteur de 40 millions d'euros. Pendant trois ans, les travaux de R&D sur les composites

permettront de développer des produits et des procédés nouveaux en vue d'une plus grande utilisation des composites, enjeu majeur pour l'avenir des transports, en particulier dans l'aéronautique. Ces matériaux ont pour objectif de remplacer l'acier ou l'aluminium, et permettre des allègements significatifs tant sur le plan financier que sur le poids, avec pour conséquence une réduction de la

consommation de carburants et des pollutions inhérentes. Une véritable compétition semble engagée dans ce domaine, alors que de l'autre côté de l'Atlantique, l'avionneur américain Boeing investit massivement dans la conception de nouvelles pièces composites et s'associe à des partenaires industriels pour recycler ces matériaux en fin de vie (cf. RR n° 18 - 2007). ■